

**PKTS** Paritätische Kommission Tankstellenshops in der Schweiz  
**CPSS** Commission paritaire des shops de stations-service en Suisse  
**CPNS** Commissione paritetica dei negozi delle stazioni di servizio in Svizzera

# Déclaration d'affiliation

## Convention collective de travail des shops de station-service en Suisse

L'entreprise soussignée:

Nom selon registre du commerce: .....

Siège social selon registre du commerce: .....

Adresse: .....

Numéro IDE selon registre du commerce: .....

Numéro de téléphone pour demandes de précision: .....

s'affilie par la présente à la

**CCT des shops de station-service en Suisse,  
valable depuis le 1<sup>er</sup> février 2018,**

(annexe 4, article 6.3 CCT en lien avec l'art. 356b CO) et déclare explicitement reconnaître comme contraignantes pour elle-même dans toutes ses parties cette CCT dans toutes ses dispositions pendant toute la durée contractuelle.

Si cette convention collective de travail est résiliée par les organes des associations soussignées ou tacitement, cela s'applique au présent contrat. Les éventuelles modifications du contrat ne s'appliquent à l'entreprise soussignée qu'à partir du moment de leur communication écrite.

Concernant tous les différends qui résultent de l'interprétation ou de l'application de la présente convention et qui ne peuvent être résolus lors de négociations directes entre les parties, c'est la Commission paritaire des shops de station-service en Suisse, Radgasse 3, Case postale, 8021 Zurich, qui tranche.

L'entreprise soussignée reconnaît les décisions de la Commission paritaire des shops de station-service et du tribunal arbitral contractuel. L'entreprise s'engage à fournir la contribution aux dépenses professionnelles et d'exécution définies à l'art. 31.1 (salaire de base = salaire brut soumis à l'AVS).

Par la signature de la présente convention d'affiliation, aucune adhésion à l'une des associations contractantes n'est acquise (liberté de coalition).

Veuillez envoyer cette confirmation signée à l'adresse mentionnée au recto. Vous en recevrez ensuite en retour un exemplaire contresigné pour vos dossiers.

Lieu et date:

Timbre de l'entreprise et signature valable:

.....

.....

Lieu et date:

Accord de la CP des shops de station-service:

.....

.....

Pour le compte de la CP des shops de station-service  
RA lic. iur. Claudia Hablützel, responsable du secrétariat